



Pour faire face aux crises qui affectent les Agricultures Familiales ouest-africaines et la crise systémique du COVID 19, le mouvement paysan réuni met en place

Un Comité de Veille et d'Action

Mission, Organisation et Fonctionnement



Avec l'appui technique et l'accompagnement



Avril 2020

Sommaire

- 1. Une accumulation de crises diverses a affaibli les Agricultures Familiales ouest-africaine et accru les risques de crises alimentaires et nutritionnelles** **p.3**
- 2. Les réseaux d'OP et d'OSC se mobilisent pour une recherche et une mise en œuvre de solutions appropriées et durables** **p.11**



1

Une accumulation de crises diverses a affaibli les Agricultures Familiales ouest-africaines et accru les risques de crises alimentaires et nutritionnelles

1.1. Des crises qui perdurent et fragilisent la résilience des Exploitations Familiales et des communautés rurales

L'Afrique de l'Ouest a connu ces cinq dernières années des crises à répétition : crises environnementales et climatiques récurrentes, crises socio-politiques persistantes, conflits endémiques liés à l'usage des ressources naturelles, notamment des ressources pastorales, conflits et violences provoqués par la multiplication de groupes armés, de conflits communautaires..., et maintenant de crise sanitaire et systémique avec l'arrivée de la pandémie du COVID 19.

Ces nombreuses crises, et surtout leur superposition, sont source d'inquiétude, d'incertitude, de désolation et de sentiment de solitude et d'impuissance, voire de désarroi, pour les communautés agro-pastorales, rurales et paysannes en général.

Les crises environnementales et climatiques des années 1970 avaient déjà accru la pression sur les ressources naturelles et la dégradation de la fertilité des sols, affectant les bonnes pratiques agricoles et les rendements des systèmes de production agropastoraux et des activités de pêche artisanale. Depuis lors, la Région a connu une succession de cycles d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, parfois des famines et fréquemment des crises pastorales dans les communautés d'éleveurs les plus vulnérables. La plupart des exploitations familiales ont connu un long processus de décapitalisation leur interdisant l'autosuffisance alimentaire des familles, voire des communautés rurales et urbaines de leurs pays. Les observations réalisées par les trois réseaux de paysans, de pasteurs

et de pêcheurs ouest-africains (APESS, RBM, ROPPA) ont montré qu'au cours des dernières décennies, s'était créée et renforcée une différenciation entre trois catégories d'exploitations familiales en fonction de leurs capacités de production et de satisfaction des besoins de consommation alimentaire des familles : les exploitations familiales régulièrement excédentaires, les exploitations familiales précaires et les exploitations familiales constamment déficitaires.

À ces défis sont venues s'ajouter ces dernières années des crises liées à des violences et à des violations des droits de l'Homme (conflits socio-politiques, conflits armés, délinquances organisées...). Ces crises ont constitué la principale cause de frustration de la jeunesse et ont alimenté une vague de migrations vers les villes, puis vers les pays d'Europe et d'Amérique. Ces crises, notamment les attaques des groupes

terroristes, ont provoqué dans la Région, principalement dans les pays du Sahel, d'importants mouvements de déplacements des familles au sein même de leurs propres pays. Plusieurs centaines de milliers de familles ont ainsi quitté leurs villages, leurs terroirs, pour des villes principales et secondaires relativement sécurisées. Des milliers de paysans ont été tués en exerçant leurs métiers dans leurs champs, sur les chemins des pâturages et de la transhumance, dans les pêcheries. De nombreuses familles ont vu leurs enfants s'engager dans des groupes armés et disparaître ou être tués. Beaucoup de familles ont perdu ou abandonné leurs récoltes, leurs troupeaux, leurs biens à cause d'attaques et de pillages attribués à des groupes armés. De nombreuses familles, jadis auto-suffisantes sur le plan alimentaire dépendent aujourd'hui de l'aide humanitaire, pour subvenir à leurs besoins vitaux. Les trois pays sahéliens les plus touchés

par ces crises (Mali, Burkina Faso, Niger) comptent plusieurs millions de déplacés internes avec des conséquences dramatiques, notamment pour les femmes et les enfants. Courant février 2020, le Burkina Faso comptait 765 000 personnes déplacées internes, 2,2 millions de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire et 318 000 enfants qui n'allaient plus à l'école (UNOHA – février 2020). Pendant la même période, le Mali comptait 218 531 personnes déplacées internes (UNHCR – février 2020).

Ces multiples crises ont empêché des milliers d'exploitations familiales, tirant l'essentiel de leurs moyens d'existence des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, d'assurer leurs fonctions de production, de commercialisation et de veille sur les ressources naturelles. Avec des exploitations familiales plus vulnérables et moins résilientes, ce sont toutes les communautés rurales qui sont fragilisées et mises en danger.

Malgré les efforts des États et des Institutionnels Régionales, malgré les réformes engagées depuis le début des années 2000, ces multiples crises ont mis en exergue les limites et la fragilité des politiques de développement et des services apportés par les institutions publiques. La plupart d'entre elles, notamment les conflits armés et les actions des groupes terroristes, ont pour origine principale les conséquences (accumulées depuis des décennies) de la défaillance dans la gouvernance, du manque de pertinence et de cohérence des politiques publiques et de l'absence d'engagement pour le financement souverain de leur mise en œuvre. Les décideurs politiques, qui n'ont pas toujours une considération suffisante pour le travail des paysans, l'emploi des jeunes, n'ont pas vu ou pas voulu voir les signes annonciateurs de ces crises et n'ont pas su les anticiper jusqu'à leur éclatement. L'ampleur et l'évolution de ces crises sont telles que les initiatives humanitaires et sé-

curitaires mises en œuvre sont aujourd'hui loin d'être suffisantes pour relever les défis qui se posent actuellement à notre Région. Une approche intégrant des orientations et stratégies

appropriées de développement et prenant en compte les conditions nécessaires à une sécurité alimentaire et nutritionnelle est maintenant absolument nécessaire.

1.2. Une nouvelle escalade des risques avec la pandémie du COVID 19

Dans ce contexte dégradé, la pandémie liée au COVID 19 met à rude épreuve les politiques et les stratégies nationales et régionales de développement. Elle met aussi en lumière le faible niveau de préparation de nos États et de notre Région, et la faiblesse des moyens dont ils disposent pour affronter une crise sanitaire aux conséquences imprévisibles. La plupart des pays ne savent pas comment faire face aux arbitrages de plus en plus difficiles entre urgences sanitaires, sécuritaires et alimentaires.

Au-delà du défi sanitaire et de santé publique, cette nouvelle

crise, si elle n'est pas endiguée et éradiquée rapidement, pourrait amplifier les effets et les conséquences des crises précédentes, et notamment aggraver la détérioration de la résilience des exploitations familiales et des communautés rurales, et engendrer une crise alimentaire et des déficits nutritionnels sans précédent. Le risque à craindre est l'effondrement des économies locales et des systèmes agro-alimentaires de la Région.

Face à une situation aussi paradoxale où bon nombre de pays sont toujours assujettis à des importations alimentaires massives malgré le potentiel régio-

nal, la limitation de la mobilité à l'intérieur de nos pays, au sein de notre Région et au niveau international, liée à la pandémie du COVID 19, aggravera inévitablement les problèmes de disponibilité et d'accès de denrées alimentaires pour les communautés urbaines comme rurales. Les mesures publiques de confinement, de couvre-feu, de quarantaine et la fermeture des marchés pour stopper la propagation de la pandémie, suscitent des inquiétudes et affectent la mise en marché de certains produits agricoles, notamment des produits périssables en cours de production (produits maraîchers, fruits, lait, poisson...) et le commerce du bétail sur pieds. Selon des études, 60 à 90% des denrées alimentaires consommées dans la Région passent par les marchés territoriaux (FAO, CIRAD 2015) alors que la plupart de ces marchés risquent d'être fermés avec la propagation de la pandémie. Cela va engendrer une diminution des revenus des paysannes et des paysans dans beaucoup de bassins de production. Alors que la très grande ma-

jorité des familles paysannes ont déjà du mal à vivre ou à survivre, ces pertes de revenus risquent d'avoir des conséquences dramatiques et d'accroître le nombre de personnes dans le seuil de pauvreté.

Au moment où la campagne de production agro-sylvo-pastorale et halieutique 2020/2021 approche, les efforts et les ressources des États et des Institutionnels Régionales sont principalement focalisés sur des questions d'urgence. Les moyens, habituellement consacrés aux services d'appui et d'accompagnement aux exploitations familiales nécessaires à la bonne marche de la campagne agro-sylvo-pastorale et halieutique 2020/2021, risquent de disparaître et de manquer au soutien de la production et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires. Comment éviter ou atténuer des chocs sur les systèmes familiaux de production agro-pastorale et halieutique de la Région et la commercialisation des produits issus de ces exploitations ?

Nous risquons de vivre une crise alimentaire et nutritionnelle majeure et sans précédent si des appuis appropriés ne sont pas mis en œuvre en temps opportun par les Gouvernements, leurs OIGs et leurs partenaires, et par les réseaux d'OP et d'OSC. Les mesures destinées à préserver les systèmes alimentaires, devraient au moins maintenir les capacités de production et de mise en marché des productions des exploitations familiales, mais aussi des acteurs de la

transformation agro-alimentaire de l'approvisionnement en facteurs de production et en services (intrants, crédit, conseil agricole...). La Région devrait notamment tirer leçon de la gestion de la crise alimentaire de 2008, en évitant notamment des politiques et stratégies nationales de relance trop isolées, sans une approche de mutualisation et de cohérence régionale à travers les trois OIGs (CEDEAO, UEMOA, CILSS).







2

**Les réseaux d'OP
et d'OSC se mobilisent
pour une recherche
et une mise en œuvre
de solutions appropriées
et durables**

2.1. Les fondements et la nécessité de mise en place d'un Comité de veille et d'action par les réseaux d'OP et d'OSC

Si des communautés déjà vulnérables devaient souffrir d'un déficit alimentaire et nutritionnel sévère et venaient être encore affaiblies, elles deviendraient un terreau encore plus favorable à la progression du virus. La vitalité des systèmes agricoles et alimentaires de la Région, garant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, revêt une importance cruciale dans les stratégies de gestion de la pandémie et de ses impacts socio-économiques à court et moyen termes. Les exploitations familiales, qui constituent le segment principal des systèmes agricoles et alimentaires, sont des acteurs essentiels dans la gestion de cette crise sanitaire inédite.

Il faut éviter que les mesures d'urgence développées face à la pandémie du COVID 19 oublient la question fondamentale

de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pourtant la faim et la malnutrition fragilisent les systèmes immunitaires et participent aussi à la propagation de la maladie qui, par ailleurs, contribue à l'aggravation des crises alimentaires et nutritionnelles. Face à ce cercle vicieux, il est important de construire des plans de riposte, de gestion et, le moment venu, de relance qui mobilisent le monde du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique de nos pays.

Dans la définition des mesures d'urgence (actions humanitaires, sécuritaires, urgences sanitaires) et au-delà de celles-ci, une attention à la mobilisation des acteurs socio-professionnels et aux conditions d'exercice de leurs activités nécessaires à leur pérennité est cruciale. Les réseaux d'OP et d'OSC sont essen-

tielles pour des sorties durables des crises. Ils peuvent offrir des services et des informations à leurs membres leur permettant de renforcer leurs capacités à faire face à la situation, maintenir leurs activités et leurs moyens d'existence. Les systèmes de solidarité portés par ces réseaux, la mutualisation au niveau de leurs membres et l'analyse de réponses collectives à leur niveau sont aussi nécessaires

et utiles dans la gestion de la crise et les plans de relance. Enfin, les Gouvernements et les Institutionnels Régionales ont besoin d'avoir des informations fines sur les défis auxquels sont confrontés les exploitations familiales et les communautés de base et les solutions émergentes à leur niveau, pour mettre en place des mesures et plans appropriés de gestion et de sortie durable de crise.

Très concrètement le contexte exige **une réflexion et des mesures de prise en charge de 3 enjeux majeurs :**



a) L'engagement et la mobilisation des différentes organisations socio-professionnelles et des communautés rurales aux côtés des efforts des collectivités locales, des États et des Institutionnels Régionales, pour contribuer à l'arrêt de la propagation du COVID 19 ;



b) La restauration des capacités de production de centaines de milliers d'exploitations familiales agricoles, pastorales, agro-pastorales, halieutiques grâce à la mise en place d'instruments et de mesures appropriées, notamment pour la campagne 2020/2021, qui démarre très prochainement ;



c) Le relèvement global dans les terroirs et les pays en mettant en place des mesures et instruments de politiques appropriés, en prenant appui sur des leçons et enseignements tirés de ces crises, pour impulser et, le moment venu, mettre en place et en œuvre un développement économique, social, inclusif et durable dans les terroirs, créer de la richesse et des emplois.

Une prise de conscience quant à l'importance des questions agricoles et alimentaires, et à la nécessaire coordination, mutualisation et cohérence entre les initiatives et stratégies nationales et régionales, reposent sur la responsabilité et l'engagement de tous les groupes d'acteurs clés engagés dans le développement en Afrique de l'Ouest.

Au regard de tout cela, les trois réseaux (APESS, RBM, ROPPA) s'engagent à mettre en place un Comité de veille et d'action qui se veut être un espace pour encourager et structurer la coopération entre l'ensemble des réseaux d'OP et d'OSC face aux crises actuelles ; un cadre de travail, d'échanges et de concertation pour approfondir les réflexions et susciter une anticipation au niveau des réseaux d'OP et d'OSC et pour soutenir les initiatives des institutions publiques. Ce comité permettra de fédérer les initiatives des réseaux d'OP et d'OSC, avec celles d'autres acteurs et institutions dans le cadre d'une lutte permettant de faire face aux crises actuelles et de les dépasser.



2.2. Objectif, missions, actions et modalités de fonctionnement envisagés pour le Comité de veille et d'action



Objectif

Le Comité de veille et d'action a pour objectif de susciter l'engagement des réseaux d'organisations paysannes, des agriculteurs, des éleveurs, des pasteurs et de la société civile aux côtés des États et des Institutionnels Régionales dans la gestion efficace des crises, notamment de celle née de la pandémie du COVID 19.

Concrètement, il s'agira d'organiser une veille et des réflexions prospectives, d'une part, et de produire des messages et des propositions, d'autre part, en capitalisant les expériences et succès stories des acteurs aux différentes échelles (locale, nationale, régionales et internationales). Il s'agira également de valoriser les productions des dispositifs de veille et d'informations spécifiques des OPR dans le RPCA et autres cadres de consultation/concertation nationaux et régionaux. Particulièrement, le Comité de veille et d'action développera des argumentaires/évidences pour alimenter la task force régionale en cours de construction par la CEDEAO lors de la dernière rencontre des Ministres en charge de l'agriculture des pays de la CEDEAO tenue en avril 2020.

Missions

Pour ce faire, **les principales missions et actions préconisées** sont les suivantes :

A

Mobilisation de l'engagement des réseaux d'OP et d'OSC

pour contribuer à l'application des mesures d'urgences et barrières et des plans de riposte, et pour assurer une gestion efficace des crises, notamment celle liée à la pandémie du COVID 19. Cette mission va se décliner à travers les principales actions suivantes :



- **Relayer et diffuser des messages pour informer, sensibiliser et mobiliser** leurs membres et les communautés rurales pour soutenir l'application efficace des mesures d'urgences, de riposte et la gestion des crises. À cet effet, les membres du Comité de veille et d'action mobiliseront les différents outils de communication interne et ceux de leurs partenaires au développement ;



- **Organiser une veille** dans les bassins de production agro-sylvo-pastorale et halieutique et au sein des communautés sur les effets et impacts socio-économiques et environnementaux des crises, notamment la crise sanitaire actuelle, sur les exploitations familiales ;



- **Appuyer et participer au ciblage et/ou à l'accompagnement**, voire à la gestion de l'aide humanitaire dans les différents pays ;



- **Produire régulièrement des notes sur la situation** et l'évolution des crises.

Le Comité s'appuiera sur un secrétariat conjoint mis en place par les trois réseaux d'OP (APESS, RBM, ROPPA). Ce secrétariat assurera la coordination globale des activités du comité de crise. Les réseaux mobiliseront également les équipes techniques de leurs membres pour la mise en œuvre des actions au niveau national. Ces membres au niveau national seront encouragés et soutenus pour la mise en place et/ou le renforcement de cadres de coordination/concertation.

B **Soutien à la mise en œuvre de mesures et d'instruments** par les services nationaux, les réseaux d'OP et d'OSC et les partenaires au développement en vue de maintenir ou de restaurer les capacités de production agro-sylvo-pastorale et halieutique des centaines de milliers d'exploitations familiales affectées par les crises, notamment à très court terme pour la campagne 2020/2021. Deux actions principales sont préconisées :



- **Organiser une veille et une évaluation des besoins** dans les bassins de production et les exploitations familiales affectés ;



- **Suivre l'appui/accompagnement des exploitations familiales** par les services publics nationaux au cours de la campagne agro-sylvo-pastorale et halieutique 2020/2021, notamment la période de soudure ;



- **Les réseaux d'OP et d'OSC vont mettre à contribution leurs dispositifs d'observation et de production de connaissances pour cette veille**, ce suivi des exploitations familiales et la préparation de la campagne. Le secrétariat du Comité de crise assurera l'harmonisation et la consolidation des productions des différents réseaux.

C

Conduire des réflexions prospectives pour susciter et/ou soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de redressement par les institutions publiques nationales et régionales. L'objectif est d'analyser les implications et les lourdes conséquences socio-économiques des crises actuelles pour les exploitations familiales et les communautés rurales dans la Région, et d'engager des actions visant à contribuer au renforcement des politiques et stratégies publiques en vue de conforter la résilience des exploitations familiales et des communautés et les capacités de prévention et d'anticipation des États et des Institutionnels Régionales.

Deux principales lignes d'actions sont préconisées :



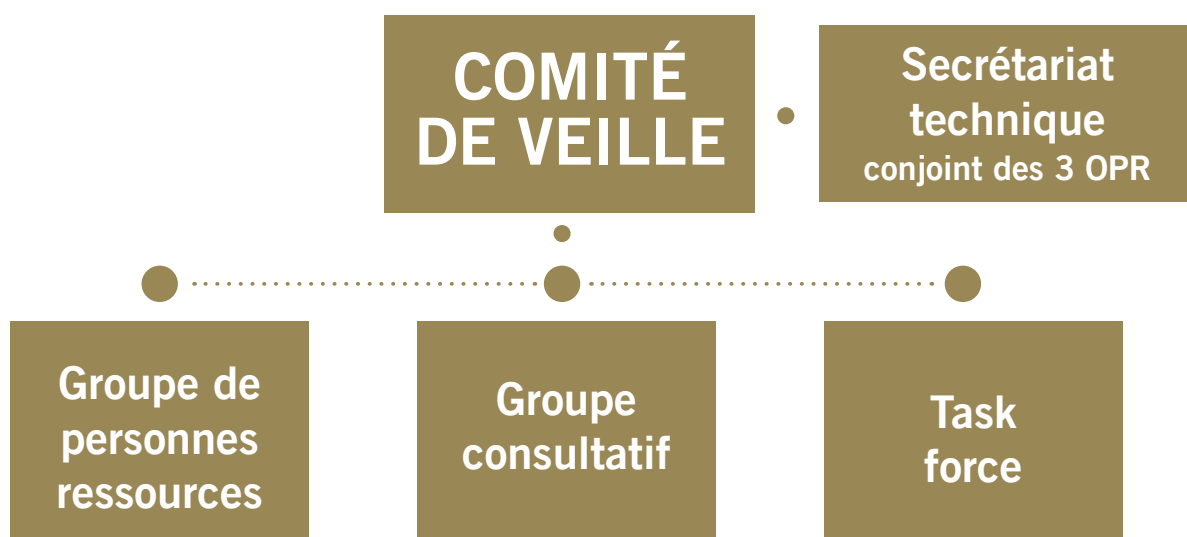
- **Mettre en place une task force pour mener des réflexions prospectives** sur les différentes crises, y compris la pandémie du COVID 19. Le Comité de veille et d'action élaborera des TDR qui préciseront le contenu et le déroulement des réflexions de cette task force. La task force travaillera, dans un premier temps, à distance en mettant à profit les possibilités offertes aujourd'hui par les TIC et organisera des rencontres dès que les conditions sanitaires dans la Région le permettront ;



- **Mettre en œuvre des actions de dialogue politique** par les réseaux d'OP et d'OSC en vue de soutenir la mise en place et/ou le renforcement des instruments et mesures de politique appropriés, permettant le relèvement global aux niveaux régional et national. Les réseaux d'OP et d'OSC vont également suivre la mise en œuvre des solutions durables de sortie des crises et des plans de redressement.

2.3. Composition et fonctionnement du Comité de veille et d'action

Le Comité de veille et d'action lancé par les trois OPR (APESS, RBM, ROPPA) se veut un espace dynamique et ouvert de réflexion et de dialogue visant à susciter, encourager, soutenir et coordonner des actions stratégiques et opérationnelles. Ces trois OPR associeront d'autres réseaux d'OP et d'OSC de la Région par cooptation dans le Comité de veille et d'action qui aura au plus 18 membres.



Le Comité de veille et d'action mettra également en place des organes et différents groupes de personnes-ressources qui l'accompagneront dans ses orientations stratégiques et ses activités :

- **Un secrétariat technique conjoint des trois OPR.** Il sera chargé de la gestion et de la coordination globale de la mise en œuvre des activités au quotidien. Ce secrétariat regroupera 5 personnes membres des équipes techniques des 3 réseaux d'OP et le Hub Rural. Les membres du comité pilotage vont travailler à distance et à travers des rencontres physiques lorsque les conditions sanitaires le permettront.

- **Un groupe de personnes-ressources.** Les trois OPR vont également mobiliser l'accompagnement et le soutien de personnes-ressources engagées dans le développement en Afrique de l'Ouest. Le Comité de veille et d'action et son secrétariat conjoint seront accompagnés quotidiennement par le Hub Rural.
- **Un groupe consultatif.** Ce groupe sera composé de responsables d'OSC européennes et des partenaires des réseaux d'OP qui apporteront leurs conseils et leurs expériences dans les orientations adoptées par le Comité de veille et d'action et dans la conduite de ses activités.
- **Une task force pour conduire les réflexions prospectives.** Elle sera constituée de leaders et de responsables des réseaux d'OP et d'OSC de la Région et d'ailleurs, de personnes-ressources et des partenaires au développement.

Durant la période de confinement et de quarantaine, le Comité de veille et d'action travaillera à distance en utilisant les outils et médias informatiques. Il pourra organiser des rencontres physiques en cas de nécessité et lorsque les conditions sanitaires seront favorables. Ces modalités de travail seront également à l'œuvre pour le groupe des personnes-ressources, le comité consultatif et la task force.

Le Comité de veille et d'action, les réseaux qui y sont engagés et leurs membres dans les différents pays travailleront de manière interactive avec les ministères et les services publics compétents et les Institutionnels Régionales.

Le Comité établira également des collaborations et des relations d'échanges avec d'autres structures au niveau international travaillant sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme le CSA.

2.4. Projet d'agenda de mise en œuvre des activités

Activités	Période												
	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	
Échanges autour de la mise en place du Comité de veille et d'action													
Finalisation de la note d'orientation													
Lancement du Comité de veille et d'action													
Mise en œuvre des initiatives d'appui aux mesures publiques													
Suivi de la campagne ASPAH													
Veille sur évolution crise COVID 19													
Réflexions prospectives task force													
Actions plaidoyer OPR et OSC													
Bilan du Comité de veille et d'action													



Avec l'appui technique et l'accompagnement

